



DEMANDE D'AUTORISATION PROCÉDE DE RECLAME TEMPORAIRE

Loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et règlement d'application du 31 janvier 1990

à soumettre à la Municipalité de Vich, Route de l'Etraz 6b, 1267 Vich ou info@vich.ch

REQUÉRANT (BÉNÉFICIAIRE)

Mme / Mlle / M. :

Nom / Raison sociale :

Adresse :

N° postal / Localité :

Téléphone :

Commerce :

PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT OU DU FONDS

Mme / Mlle / M. :

Nom / Raison sociale :

Adresse :

N° postal / Localité :

Téléphone :

PANNEAU DE CHANTIER – DE VENTE – DE LOCATION

Situation : sur le bâtiment sur le fonds sur le fonds de tiers

Localisation : Rue / N°..... N° de parcelle

Surface du panneau :

Surface de la parcelle:

Date d'installation : Date d'enlèvement :

VEUILLEZ JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

1. Un dessin coté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame, ramenée à celle d'un polygone circonscrit de forme simple, qui sera tracé sur le dessin, avec le détail du calcul de la surface du procédé, exprimée en mètres carrés.
 2. Une photographie du procédé, si celui-ci est déjà en place.
 3. Un extrait du plan cadastral (ou une photocopie).
-

Signature du requérant :

Date :

Signature du propriétaire
ou de son (ses) représentant(s) :

Date :